



15ème année,
numéro 95

Mars 2009

BASSINFOS

Bassinfos sur le net : www.bassins.ch - Bulletin communal avec copyright ©

SOMMAIRE

- Recensement des chiens
- Destruction des nids de chenilles
- Revue du TRAC 2009
- Dossier déchetterie: « les encombrants »
- Repas intergénérationnels
- Zones 30 : rappel
- Carrefour de la Croix : situation

RECENSEMENT DES CHIENS

En exécution du règlement du Conseil d'Etat du 20.12.78, la municipalité de Bassins invite tous les propriétaires ou détenteurs :

- de chiens acquis ou reçus en 2008
- De chiens séjournant plus de 3 mois dans la commune



À en faire la déclaration orale ou écrite au greffe municipal en indiquant la race et la couleur, jusqu'au 31 mars 2009.

Le contrevenant aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende de CHF. 100.00 au maximum, sans préjudice de l'impôt dû.

Les propriétaires sont également priés d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés durant l'année 2008. Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens de bien vouloir respecter le règlement de police en vigueur.

DESTRUCTION DES NIDS DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

La municipalité informe que tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin dès leur apparition et jusqu'au 31 mars 2009.



Les nids doivent être coupés et brûlés. Les dispositions légales parues dans la FAO du 16.12.05 font force de loi.



Le TRAC monte sa Revue 2009 à Genolier

Depuis quelques mois, les sous-sols et la scène de la grande salle communale de Genolier vibrent au rythme des répétitions du Groupe Théâtral de Genolier (TRAC).

Sous les ordres de son metteur en scène, le TRAC s'égosille, sue et progresse ! Toute cette effervescence est bien là en vue d'être prêt pour la nouvelle revue 2009 intitulée :

Tous au Paradis !

L'intrigue sera riche en rebondissements. Comme à son habitude, toute la troupe se met en quatre pour vous proposer un grand moment de divertissement avec une « comédie—revue » constituée de sketches, chants et danses « faits maison ».

Faites fi de la crise avec humour et reprenez dès maintenant les dates de la Revue 2009 du TRAC : 17 & 18 avril, 24 & 25 avril et 1er et 2 mai 2009 à 20h45 à la salle communale de Genolier.

Réservation auprès de J.-F. Sublet (079 704 96 22) ou sur le site www.le-trac.fr.gd



DOSSIER DECHETTERIE **LES « ENCOMBRANTS »**

DEFINITION : tous déchets incinérables d'une grandeur supérieure à 60 cm et non valorisés dans d'autres bennes de la déchetterie.

OUI : matelas, moquette, plastique (emballages de plus de 60 cm), déchets mixtes (type miroirs, armoires à portes vitrées, sommiers, bidons, sauts), sagex

NON : batteries, électronique, électroménager, déchets de chantier (inertes), petits emballages plastique (taille inférieure à 60 cm -> vont dans les sacs poubelle), ampoules, verres

EN CAS DE DOUTE, VOUS POUVEZ NOUS ENVOYER VOS QUESTIONS : RECORDON@BASSINS.CH

Dossier en ligne sur www.bassins.ch/déchetterie et Bassinfos



Nouveauté pour nos aînés : repas inter-générationnels à la PAUSE-MIDI de l'ABRICROQUE :

Depuis le mois de février, la cantine scolaire de Bassins accueille dans la salle communale, les **lundis** et **mercredis**, les aînés de **Bassins, Le Vaud** et **Marchissy**, pour des repas inter-générationnels (fermé lors des vacances scolaires).

Pour la somme de **CHF. 12.00** un menu composé d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert leur est servi.

Des cartes d'un montant de CHF. 60.00 pour 5 repas sont en vente sur place ou au bureau communal de Bassins.

L'inscription se fait par téléphone auprès de Monsieur Claude BESNARD au 079 / 652 86 24 si possible 3 jours avant.

Un service de livraison à domicile est également proposé pour les personnes qui ne sont pas en mesure de se déplacer.

Monsieur Claude BESNARD, le cuisinier, les écoliers et toute l'équipe de l'ABRICROQUE sont heureux de vous accueillir dans leur structure.



SECURITE ROUTIERE—INFORMATIONS



RAPPEL : ZONES A 30 KM/H

Les zones à 30 km/h de la Commune de Bassins sont situées à:

-> Rue du Pelaz / Rue du Cardelay / Rue de Raulan / Rue de l'Ancienne Scierie / Rue du Battoir + partie basse route des Montagnes / partie basse du chemin du Sétif / Rue de l'Eglise

Des mesures régulières ont démontré que la **vitesse moyenne est de 34.75 km/h**. Cependant, **85% de véhicules empruntant ces zones ont circulé à une vitesse moyenne de 41.25 km/h**. Une nouvelle campagne de mesures a été organisée afin de déterminer si des mesures plus sévères doivent être mises en place pour sécuriser ces zones par une application plus stricte de la limitation de vitesse.

CARREFOUR DE LA CROIX—SITUATION :

Le carrefour de la Croix a été le théâtre de plusieurs tentatives pour juguler la circulation et réduire la dangerosité liée à la mauvaise visibilité. Le Canton de Vaud, après interpellation par la municipalité, a tranché et rendu un avis négatif sur la proposition faite d'implanter une priorité de droite. Le Carrefour de la Croix revient donc à sa première configuration, à savoir :

- **Céder le passage sur la rue du Battoir**
- **Priorité de droite sur le reste du carrefour**

La municipalité, déçue par le jugement rendu par le Canton, est en train d'étudier des solutions alternatives visant à réduire la vitesse des véhicules empruntant cet axe. Une solution courant 2009 sera proposée par la Municipalité à la commission de sécurité et soumise au conseil communal par le biais d'un préavis.